

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Séance du 30 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Alain DABAT, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Marie Laure FORAY, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Florian DESCAT, Benjamin GIEUSSE, Antoine HUBERT, Laurence JUNGAS

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Martine MASONNAVE

---

**Objet: RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS  
SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020 - DE 2020 19**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales de 2020, il y a lieu de renouveler la commission communale des impôts directs.

Cette commission est composée du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, et proposée par délibération du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose : M. PEDEMANAUD Olivier, M. GIEUSSE Benjamin, Mme FORAY Marie-Laure, Mme JUNGAS Laurence, M. LANOUILH-BOUILLET Ludovic, M. DESCAT Florian, M. LASCOMBES Philippe, Mme MASONNAVE Martine, M. DABAT Alain, M. DUTOUR Francis, M. CASSOU Alain, Mme DABADIE Fabienne, M. MANCIET Gabriel, M. DURAN Alain, M. LATAPI Paul, M. SEMMON T Michel, M. VIGNAU Serge, M. VETTOREL Christian, M. DUPONT Régis, Mme CAZENAVE Georgette, M. MOLINA Jean-Marc, M. LHUSERO André, M. ABBADIE Jean-Pierre, Mme JERMANN Jacqueline.

Le Conseil Municipal charge , par ailleurs, Monsieur le Maire de communiquer cette liste aux services fiscaux du département.

**Objet: DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT "AGENCE DE GESTION ET  
DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE" AGEDI. - DE 2020 20**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu' à la suite de son élection, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'AGEDI, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La Commune de Madiran relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- désigne M. LATAPI Fabrice, Maire, domicilié 7 chemin de Beller à Madiran (06.81.96.07.52 latapi.fabrice@orange.fr), comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I., conformément à l'article 10 des statuts,

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

### **Objet: CONVENTION RETRAITE AVEC LE CDG 65 - DE 2020 21**

Monsieur le Maire expose que les services du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes- Pyrénées (CDG) propose un service "retraite" pour les collectivités partenaires. Ce même centre de gestion vient de renouveler son partenariat avec la Caisse des Dépôts pour 3 ans 2020/2022.

Ainsi, il est proposé une prestation aux communes qui s'articule autour de deux éléments:

-une mission de base: informer et accompagner les employeurs territoriaux sur les régimes CNRACL, RAFP, et IRCANTEC par le biais de séances d'information.

-une mission de réalisation, qui vient compléter la mission de base et qui implique une délégation au CDG pour intervenir sur les dossiers en lieu et place de la collectivité.

Après discussions, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valide la convention proposée et charge Monsieur le Maire de toute les démarches administratives nécessaires .

### **Objet: TRAVAUX ENTREE OUEST DU BOURG-CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT - DE 2020 22**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de mise en sécurité de l'entrée ouest du bourg sont prévu et vont débiter très prochainement.

Le projet prévoit un aménagement de la Route Départementale 58 en agglomération par la mise en place de troittoirs.

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de convention transmis par les services du Département afin définir les obligations respectives de la commune et du Département.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge M. le Maire de signer la convention.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

-Fête locale: au vu de la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de manifestation pour la fête locale, hormis la messe.

-M. le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu une demande de Mme Fauvet de Vidouze. Elle démarche les communes afin de pouvoir stationner une fois par semaine avec son épicerie ambulante. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

-M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été désigné comme Président du SIVU du MADIRANAIS le 22 juillet dernier par les délégués des communes. Par ailleurs, il a été également élu membres du bureau du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

-M. le Maire donne rendez-vous à l'ensemble des conseillers le 16 aout prochain afin de faire une visite de l'ensemble des batiments et espaces publics dont la commune à la charge.

Faite et délibéré à Madiran, le 30 juillet 2020

Le Maire,

Fabrice LATAPI

PEDEMANAUD Olivier:	DABAT Alain:	LASCOMBES Philippe:	GIEUSSE Benjamin	JUNGAS Laurence
LANOUILH BOUILLET Ludovic	MASONNAVE Martine	DESCAT Florian	HUBERT Antoine	FORAY Marie-Laure